

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 13 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 12  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 13

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Boris AVOUAC, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguée ayant donné pouvoir :** Mélanie LECOURT.

**Délégués excusés :**

Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Mélanie LECOURT, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Monsieur POCHAT-BARON Pascal est désigné Secrétaire de séance.

**Objet : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION  
MODIFICATIVE N°3 BUDGET ANNEXE 2025**

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M43, il est indiqué que pour chaque catégorie d'immobilisations le calcul de l'amortissement se fait "au prorata du temps prévisible d'utilisation". Cet amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation.

Il convient donc d'appliquer ce calcul d'amortissement pour les biens acquis en 2025.

Pour ce faire, au vu des crédits disponibles, certains articles et chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement doivent être modifiés comme suit :

**Budget annexe 2025 :**

**- Section de fonctionnement**

Crédits à réduire – DEPENSES		Crédits à ouvrir – DEPENSES	
<u>Chapitre 011</u>		<u>Chapitre 042</u>	
Article 6156 "Maintenance"	13.000,00 €	Article 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles »	44.314,00 €
Article 6226 "Honoraires"	2.000,00 €		
Article 6237 "Publications"	28.800,00 €		
Article 6233 "Faires expositions"	514,00 €		
<u>TOTAL</u>	44.314,00 €		44.314,00 €

**- Section d'investissement**

Crédits à ouvrir – DEPENSES		Crédits à ouvrir - RECETTES	
<u>Chapitre 21</u>		<u>Chapitre 040</u>	
Article 2051 " Concessions et droits similaires"	8.639,00 €	Article 2805 "Amortissement licences, logiciels, droits similaires"	8.639,00 €
Article 2158 " Installation, matériel et outillage techniques- autres"	4.323,00 €	Article 28158 "Amortissement des installations, matériel et outillage techniques_autres"	4.323,00 €
Article 2181 " Installations générales, agencements, aménagements divers"	5.591,00 €	Article 28181 "Amortissement des installations générales, agencements et aménagements divers"	5.591,00 €
Article 2182 "Matériel de transport"	3.501,00 €	Article 28182 "Amortissement du matériel de transport"	3.501,00 €
Article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »	580,00 €	Article 28183 "Amortissement du matériel de bureau et du matériel informatique"	580,00 €
Article 2188 "Autres immobilisations corporelles - autres"	21.680,00 €	Article 28188 "Amortissement des autres immobilisations corporelles – autres"	21.680,00 €


TOTAL	44.314,00 €		
-------	-------------	--	--

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré : (13 voix pour)

- APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget annexe 2025, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 13 novembre 2025

D.G.S.

Le Président, Stéphane VALLI	Le Secrétaire de séance Pascal POCHAT-BARON
 Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes <b>SM4CC</b>	